

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPUIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 9 juin.

M. Camille Pelletan, tout joyeux de jouer un bout de rôle dans cette comédie de proscription qu'on appelle la question des Princes, a déposé et lu hier son rapport. M. Pelletan y fait le plaisant. Il déclare que les princes ne sont aucunement un danger pour la République, mais que néanmoins leurs manifestations et leurs agissements troublent la République et empêchent les républicains de vaquer en paix aux affaires du pays. C'est tout à fait charmant. Les princes n'ont aucune chance de renverser la République, et sur ce point M. Camille Pelletan n'a aucune appréhension; mais, d'un autre côté, des réceptions comme celles de l'hôtel Galliera, et des mariages comme celui de Lisbonne dérangent la digestion des maîtres de la République. Et alors un seul remède est possible: "chassons les princes." Ainsi conclut M. Pelletan. Il est vrai qu'il est obligé de constater qu'il y a eu, qu'il y a encore des tiraillements dans le parti républicain, dans le ministère, dans la commission. Mais quoi! la majorité de la commission a pu se mettre d'accord sur un projet qui est parfait, car il décrète l'exil non seulement contre les prétendants mais encore contre tous les membres des familles ayant régné en France. Pourquoi le ministère, pourquoi la majorité ne s'y rallieraient-ils pas? La discussion commencera demain; on débatera même par là, car la question est en tête de l'ordre du jour. On peut croire que la discussion sera animée. La droite a son rôle tout tracé. Elle ne perdra pas son temps à signaler le caractère odieux et mesquin de cette persécution qui commence par la proscription et que déjà les violents veulent pousser jusqu'à la spoliation sans phrases. Mieux que personne, les républicains savent l'indignité des motifs qui les font agir. La droite ne doit pas se défendre, mais attaquer. Elle montrera les maîtres de la République qui tous les ans, au 14 juillet et même à toute occasion, s'écrient que la République est définitivement fondée, et qui, au moindre panache princier apparaissant au grand jour, recourent à la proscription et à la violence pour sauver leur cher régime. La droite dira aussi le malaise qui règne dans le pays, l'inquiétude qui paralyse les affaires, la défiance qui ruine le commerce et l'industrie, la misère qui est partout, et elle prouvera que la question des princes est uniquement un expédient imaginé pour distraire l'opinion publique et la détourner des conséquences de la banqueroute républicaine. A l'heure qu'il est, je ne sais pas encore les noms des orateurs qui prendront part à ce grave débat. Mais je pense que si M. le comte de Paris ne désire pas que les principaux membres de la droite gardent le silence, tous voudront prendre part à la discussion. Quant au gouvernement, son attitude sera forcément assez pitoyable entre une commission qui a repoussé son projet et une ma-

jeurité dont il se défie. Nous verrons encore l'habile et souple M. de Freycinet tergiverser, louverer et sortir sans gloire—peut-être sans portefeuille—de cette machination de ses bons amis les radicaux.

On se demande d'ailleurs pourquoi les radicaux ont soulevé un pareil orage contre un ministère qui, après tout, est fort disposé à les servir. Au dernier conseil des ministres, le général Boulanger a tout simplement proposé d'exercer des poursuites au nom du gouvernement, contre M. Amagat, le député du Cantal, qui a eu l'audace de dénoncer les faiblesses d'un conseil de révision en faveur du fils d'un de ses collègues.

M. Boulanger, qui se montre peu susceptible quand ses chers amis les radicaux attaquent l'uniforme, se montre pointilleux pour les médecins militaires parce qu'ils sont mis en cause par M. Amagat, un député coupable d'être sympathique aux réactionnaires en raison de sa lycéarité politique. On a d'ailleurs fait comprendre à M. Boulanger que son zèle était excessif. Ce n'est pas le gouvernement qui peut prendre l'initiative en cette matière. La chose regarde le conseil de révision mis en cause par M. Amagat, c'est-à-dire le médecin militaire du conseil et le préfet lui-même. Espérons que le procès aura lieu, et que nous saurons pourquoi un fils de député, trouvé deux fois propre au service par deux conseils de révision successifs et ajourné, a été déclaré impropre au service par un troisième conseil et exempté.

LETTRÉ PASTORALE DES PÈRES DU SEPTIÈME CONCILE DE QUÉBEC

QUÉBEC, 6 JUIN 1886

(Suite et fin)

IV

OBLIGATION POUR CEUX QUI APPARTIENNENT AUX SOCIÉTÉS DÉFENDUES DE S'EN RETIRER

D'après les principes que Nous vous avons exposés, N. T. C. F., vous comprenez que c'est un devoir rigoureux et urgent pour ceux qui se sont laissés entraîner et sont affiliés à quelqu'une de ces sociétés, de s'en retirer quand bien même ils y seraient entrés de bonne foi. Leur obligation serait la même, si la société à laquelle ils appartiennent était d'abord irréprochable et serait devenue répréhensible dans son but ou ses moyens, depuis qu'ils en sont membres. Et ce devoir, il faudrait le remplir même au risque d'en courir un dommage ou une perte, en un mot, sans égard pour les considérations purement humaines. S'ils avaient en leur possession des insignes propres à ces sociétés défendues, des manuels ou rituels s'y rapportant, ils devraient les détruire. Enfin ils devraient se hâter de retirer officiellement leurs noms, en informant le chef de l'association de leur rési-

gnation, et en remettant à leur Ordinaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur curé ou de leur confesseur, une déclaration très explicite au même effet, qui serait conservée aux archives de l'Évêché.

De cette manière seulement ils sépareront leur cause de celle des ennemis de la société, de la religion et de la Sainte Église: ils montreront qu'ils ont bien compris ces paroles de Saint Paul aux Corinthiens: " Quel accord entre le Christ et Bétal? Ou quel commerce entre le fidèle et l'infidèle? c'est pourquoi sortez du milieu d'eux, et séparez-vous, dit le Seigneur, et ne touchez point à ce qui est impur. " [35]

Ajoutons que, si leur affiliation à quelque-une de ces sectes est devenue publique, ils doivent faire en sorte que leur renonciation soit également publique, afin de réparer convenablement le scandale qu'ils ont donné.

Cependant quelques-uns objectent que " l'union fait la force " et que c'est un moyen de se protéger et de s'aider mutuellement, que d'entrer dans ces sociétés de secours mutuel. C'est malheureusement ce sophisme qui rend populaire dans notre siècle la formation de ces sociétés secrètes. Elles ne sont pas sans posséder du crédit et du pouvoir, Nous l'avons sans peine; mais aussi Nous vous ferons remarquer que l'Église ne s'oppose jamais à des associations fondées sur la justice et soumises aux lois. Elle exige de vous une seule chose, c'est que le but soit légitime et les moyens employés, conformes à la loi divine.

Quant une société aurait le meilleur but possible ou désirable, si les moyens qui sont employés sont mauvais ou illégaux, il est impossible à l'Église de l'approuver, comme tout catholique qui connaît quelque chose de sa religion doit le comprendre. Quelques calomnies que ses ennemis aient inventées, l'Église a toujours eu pour principe fondamental que la fin ne justifie pas les moyens.

Ne sont pas exempts de l'obligation d'abandonner les sociétés défendues, ceux qui prétendent n'y voir aucun mal: car ils sont alors de pauvres dupes à qui l'on n'ose pas confier les desseins pervers des loges.

Mais en les fréquentant ils se rendent les complices, peut-être inconscients, de tout le mal produit par ces sectes infernales.

Nous ne vous tenons pas ici un langage différent des souverains Pontifes " Fermez l'oreille, " disait Léon XII d'heureuse mémoire, (36) " aux paroles de ceux qui, pour vous attirer dans leurs assemblées, vous affirment qu'il ne s'y commet rien de contraire à la raison et à la Religion. D'abord ce serment coupable que l'on prête même dans les grades inférieurs, suffit pour que vous compreniez qu'il est défendu d'entrer dans ces premiers grades et d'y rester. Ensuite, quoi que l'on n'ait pas coutume de confier ce qu'il y a plus de crimi-

(35) II Cor. VI, 15, 17. (36) Lettre Apostolique du 13 mars 1826

nel et de plus compromettant à ceux qui sont dans les grades inférieurs, il est cependant manifeste que la force et l'audace de ces sociétés pernicieuses s'accroissent en raison du nombre et de l'accord de ceux qui en font partie. Ainsi ceux des rangs inférieurs doivent être considérés comme complices de tous les crimes qui s'y commettent.

Voyez du même oeil les sociétés anti-religieuses, professant et prêchant ouvertement des doctrines impies, comme celle des libres-penseurs; puisqu'aucun catholique ne peut s'associer à ceux qui attaquent la Religion.

Déchez-vous de même des sociétés dans lesquelles on fait usage d'un Rituel ou d'une forme de culte en opposition avec l'enseignement catholique: elles ne sont rien autre chose que des sectes religieuses.

Telles sont, Nos Chers Frères, les recommandations qu'il était de notre devoir de vous adresser à propos des sociétés défendues: car Notre Seigneur doit un jour Nous demander compte de chacune des âmes qui Nous sont confiées, et puissions-Nous à son exemple, Nous rendre le consolant témoignage qu'aucune n'a péri par notre négligence! (37)

Nous entretenons la douce confiance que, brebis soumises et fidèles, vous écouterez Notre voix [38] et vous vous cloignerez de plus en plus de ces pâturages empoisonnés, pour suivre Notre paternelle direction et vous conformer en tout aux prescriptions de la Sainte Église.

Nous terminerons, N. C. F., en vous indiquant, à la suite de N. S. Père Léon XIII, les principaux moyens à employer pour enrayer les progrès des sociétés défendues.

- 1. Que les parents s'occupent davantage de la bonne éducation de leurs enfants;
2. Que les pasteurs des âmes continuent à prendre un soin tout particulier de la jeunesse de leurs paroisses, et s'appliquent à inspirer à tous une grande horreur de ces associations ténébreuses;
3. Que les artisans, en formant entre eux des sociétés de bienveillance et de secours mutuels, aient soin de suivre la direction de leur curé et de soumettre leurs règlements à l'approbation de leur Evêque;
4. Que l'on favorise plus que jamais les associations de prières et de bonnes œuvres, particulièrement le Tiers Ordre de St-François d'Assise, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, les Congrégations de jeunes gens et de jeunes filles, les sociétés pieuses de pères et de mères de familles;
5. Que l'on encourage les Congrès et les Académies catholiques, auxquels prendront part des laïques bien instruits et bien disposés, avec l'assentiment de leur Ordinaire, et le concours de quelques prêtres zélés.
Sera la présente lettre pastorale lue au prône le plus tôt possible après sa réception, en une ou plusieurs fois, dans toutes les églises ou chapelles où se fait l'office public, et ensuite

conservée aux archives de chaque paroisse et mission.

Donné à Québec, sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing du Secrétaire de l'Archevêché, ce six juin mil huit cent quatre-vingt-six.

- E. A., ARCH. DE QUÉBEC.
L. F., Ev. des Trois-Rivières.
JEAN, Ev. de St G. de Rimouski.
EDOUARD CHS, Ev. de Montréal.
ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.
J. THOMAS, Ev. d'Ottawa.
L. Z., Ev. de St-Hyacinthe.
DOM., Ev. de Chicoutimi.
N.-Z., Vicaire apost. de Pontiac.
ELPHÈGE, Ev. de Nicolet.
F. X. BOSSÉ, Préf. Apostolique du Golfe Saint-Laurent.
Par Nos Seigneurs, C. A. MAROIS, Ptre., Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

Un septième fils

La Réforme de Bruxelles dit que, d'après une vieille coutume, quand il n'aït dans une famille belge un septième fils, le roi est son parrain et les parents reçoivent une gratification pécuniaire. Or, un septième fils étant né à des parents protestants de Clabecq, ils en avaient informé le roi, et voici la réponse qu'ils ont reçue:

Bruxelles, le 31 mai 1886.

Monsieur, En réponse à la lettre que vous avez adressée au roi le 25 de ce mois, dans le but d'obtenir que Sa Majesté consentit à être le parrain de votre septième fils, j'ai l'honneur de vous informer que, cette faveur n'étant accordée que lorsqu'il s'agit d'un septième fils né de parents professant la religion catholique, cette demande n'est pas susceptible d'être accueillie. Agréez, etc

Le secrétaire du roi,

Comte P. de BORCHRAVE.

Naturellement, un grand nombre de journaux s'attaquent à cette lettre, qui leur est un signe d'une rare intolérance. Le reproche, s'adressant au roi des Belges, qui passe plus justement aux yeux des catholiques comme poussant parfois la tolérance ou, si l'on veut, le libéralisme jusqu'à la méconnaissance de ses droits et de ses devoirs, ce reproche, disons-nous, paraîtra pour le moins singulier.

Cependant, puisqu'on le lui adresse, il convient de l'en défendre. Comme il s'agit dans l'espèce d'une obligation purement gracieuse, à laquelle se soumet la couronne de Belgique par la reconnaissance d'un usage très touchant à coup sûr, mais qui, par lui-même, n'implique aucun droit, on doit reconnaître que le roi peut au moins garder la liberté de poser à cette faveur toute personnelle les conditions qui lui plaisent.

Il est non moins naturel, et le contraire serait peu supportable, que dans un pays catholique en sa presque totalité, la qualité de catholique soit requise dans la famille qui aspire à l'honneur d'avoir le roi pour parrain de son septième enfant. Tout cela, nous le répétons, est

tellement simple, correct et juste que nous ne nous arrêterons pas davantage aux objurgations des mécontents. C'est pour le coup qu'on doit se contenter de hausser les épaules et laisser clabauder les libéraux qui n'ont pas l'esprit de se taire.

AUGUSTE ROUSSEL.

Les nez

Le nez est géographiquement situé au milieu de la figure, entre et au-dessous des yeux et sa base est de niveau avec le bout de l'oreille. C'est un organe indispensable. Chacun y fait bien attention parce qu'il est difficile à plaire. Des milliers d'hommes sont employés pour fabriquer des parfums qui puissent les satisfaire.

Il n'y a pas deux nez qui se ressemblent. Toujours existe quelque marque ou modification de forme qui les font différer. Cependant, les naturalistes ont établi quatre grandes classes: le nez Romain, le nez grec, le nez aquilin et le nez retroussé. Un nez qui a un ponce de long est convenable, et donne une grande dignité d'expression à celui qui le porte; l'on prétend même qu'il indique de bonnes qualités chez son propriétaire. Quelque soit la forme du nez, chacun est obligé de le porter. Ce n'est pas comme un chapeau, qui, s'il ne va pas bien, peut être changé. Victor Gerardin peut vous certifier la chose. Le nez est volontaire et veut rester à la place où il se trouve.

Le nez grec est l'idéal, avec des narines bien coupées droites, comme par un sculpteur, et indique élégance et intelligence. L'on trouve ce nez chez Apollon, Venus, Mercure et autres personnages mythologiques. Alexandre le Grand était un Grec et portait un nez grec avec un peu de romain.

Le nez Romain, n'est pas si bien formé au bout et indique que son propriétaire aime à savoir, pas pour lui-même, mais pour s'assurer une certaine autorité. Les sentiments de défense et d'attaque sont bien marqués. Tel était le nez de Jules César et César était un ambitieux.

Un nez large à la romaine indique aussi de l'audace et de l'entreprise. Voyez, par exemple, les hommes qui en portaient de pareils: Washington, Napoléon et Lincoln. La bataille de Waterloo était une bataille de nez: le nez romain de Napoléon contre celui de Wellington, qui indiquait la persévérance. Le nez de Napoléon aurait pu soutenir le terrible choc de cette fameuse bataille, si le nez synthétique de Wellington n'avait pas senti de loin la victoire et tenu jusqu'à l'arrivée de Blücher, qui nous a fait perdre cette journée. Ainsi voyez que le nez a son importance dans ce monde. Nous pourrions nous étendre plus longtemps sur ce sujet, mais chacun sait que le nez est l'appendice qui dénote les qualités ou les défauts d'un homme ou d'une femme. Chez cette dernière, un petit nez bien proportionné, légèrement retroussé est agré-

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 2 Juillet 1886—No 5

LE CAPITAINE PHEBUS

(Suite)

O mon pays, ton souvenir m'assiège! Je t'ai perdu, quand te retrouverai-je?... Adieu! mère adorée, adieu!

Puis, se penchant sur la couchette rose, Phébus mit un léger baiser au front parfumé d'Yolande, tendit le sien à Mme de Longeville, sortit sur la pointe du pied, fit sceller son cheval, et prit la route de Villeneuve, escortant la chaise de sa mère et précédé de vingt paysans en liesse, armés de torches flamboyantes.

Jeanne de Longeville, dans un élan de tendresse et de préoccupation maternelles s'était agenouillée au chevet de ce petit ange qui était sa joie, sa consolation, son orgueil, son espoir, sa vie. Comme elle aimait son doux et vivant trésor! Comme elle bénissait Dieu de le lui avoir donné pour fleurir ses jours, pour

mettre un grand rayon de bonheur dans la misère de son vevage; et de quel cœur fervent elle jetait vers le ciel sa prière la plus adorante pour que ce bonheur lui fut conservé, et que, plus tard, Yolande, sa bien aimée Yolande, ne connût de la vie que les roses!

—Seigneur! disait-elle à genoux en respirant la suave haleine de son enfant, bénissez ces fiançailles, et qu'elle soit heureuse dans les liens du mariage comme je l'ai été par votre grâce, mais qu'elle le soit plus longtemps, hélas! que je ne l'ai été!

A ce moment, la bonne mère crut s'apercevoir que les lèvres du petit ange frémissaient dans le sommeil. Elle se pencha encore, et elle écouta. La fillette souriait à quelque beau rêve, et murmurait:

La petite femme Aimera, rira, De toute son âme Son petit mari, Krrri!...

Puis les petites lèvres roses cessèrent de remuer; Mme de Longeville écouta, un instant encore, la respiration calme et régulière de l'enfant, la baisa tendrement au front après y avoir dessiné le signe de la croix, et sortit de la chambre rose pour retourner à ses devoirs de châtelaine. Dans la cour, au clair des étoiles, les paysans chantaient en ronde;

dans les salons, les nobles invités devaient gaiement. —La belle journée! disait-on dans la cour.

—La belle journée! disait-on dans les salons.

Lorsque Jeanne de Longeville y revint, après avoir endormi sa Yolande, à l'envi on s'empressa pour l'accabler de félicitations, qu'elle reçut avec la grâce de la modestie. Gédéon de Puymaufroy se distinguait entre tous auprès de sa belle cousine, qui le remercia très affectueusement de sa courtoise amabilité.

Un instant après, le galant châtelain prit de congé Jeanne qui poliment essaya de le retenir; mais il commençait à se faire tard, répondit-il, Puymaufroy était encore assez loin, et les chemins étaient affreux, surtout la nuit. Mme de Longeville n'insista pas; elle tendit la main à Gédéon, qui la baisa en homme de cour, dessina une révérence circulaire, et s'éclipsa.

Du perron du château, M. de Puymaufroy contempla, pendant un instant, les bruyants ébats des paysans aux leurs mourantes des derniers feux de joie; il était pâle et ses sourcils obstinément froncés accusaient une préoccupation intense.

Un valet lui amena son cheval; Gédéon se mit en selle, mais il demeura devant le château, immobile comme un chevalier en faction, maintenant rudement sur place sa mon-

ture qui piaffait d'impatience.

Des paysans le reconquirent dans la nuit, et, s'approchant du gentilhomme, un d'eux lui dit avec une bonhomie cordiale:

—Est-ce que monseigneur attend le petit jour pour s'en retourner à Puymaufroy? Le fait est qu'il fait noir comme dans un four, et que la descente de Corbaon est raide comme la justice!... S'il vous plaît, messire Gédéon, nous allumerons des torches et nous vous ferons la conduite jusqu'au bas de la côte.

—C'est inutile, répondit le cavalier d'un ton bref, je vous remercie, je connais le chemin par cœur, et ma bête aussi...

A ce moment, dans la plaine, au pied du château, retentit distinctement par trois fois le râle lugubre d'une chouette.

—Veux-tu te taire, oiseau de malheur! dit un paysan. Tu te trompes de jour, morbleu! Il n'y a place aujourd'hui que pour le bonheur, à Corbaon!... Pas vrai, les amis?...

—Parbleu!... oui, répondirent cent voix en belle humeur.

D'un geste fébrile, Gédéon de Puymaufroy jeta le pan de son ample manteau par-dessus son épaule, éperonna sa monture et s'enfonça rapidement dans la nuit.

—Laisse donc, répondit une inouïe langue, les arvicarioux, ça vit toujours trop longtemps!... Nous l'aurions accompagné jusqu'à Puymaufroy qu'il ne nous aurait pas tant seulement régalez d'un rouge liard...

Les serviteurs du château, qui se promenaient à travers les groupes de buveurs et de chanteurs, et qui connaissaient par expérience la parcimonie de messire Gédéon, se mirent à rire de bon cœur avec le loustic et ses compagnons.

Il y avait environ une heure que M. de Puymaufroy avait quitté Corbaon, lorsque Monique entra comme une trombe dans le salon du château, en criant:

—Madame!... Madame!...

Aymar de Beau lieu, le galant écuyer, chantait aux belles dames une mélancolique ballade du siècle passé, lorsqu'apparut la nourrice de la petite Yolande. L'accent de Monique était si déchirant, son visage si anxieux, son attitude si douloureuse que les joueurs interrompirent brusquement leur partie et le chanteur sa jolie chanson, tandis que Mme de Longeville, surprise, inquiète, s'élançait vers la nourrice, en disant d'une voix frémissante:

—Me voici!... Qu'y a-t-il donc, Monique?...

—Madame...madame...balbutia la nourrice, qu'étranglait une émotion poignante.

—Parle, parle, commanda impérieusement la châtelaine, tu me fais mourir d'angoisse!

Monique s'approcha de Mme de Longeville et lui dit à voix basse quelques mots entrecoupés de sanglots.

—Que dis-tu? Mais tu es folle?... Non, non, je ne suis pas folle!...

répondit la nourrice, blême et les traits égarés.

—C'est impossible! s'écria Jeanne en s'efforçant de sourire.

Mais déjà la plus mortelle inquiétude envahissait son cœur affolé d'angoisse.

Affreusement pâle, suffoquée, l'âme en larmes, elle s'élança hors du salon et gravit en courant l'escalier qui conduisait à la chambre rose, où, peu d'instant avant, elle avait confié sa chère fillette à la garde de Dieu et de son bon ange.

Tous les assistants se précipitèrent sur ses pas; et tout à coup ils entendirent un cri déchirant, suivi du bruit lugubre de la chute lourde d'un corps.

(A suivre)

ble à voir, et sa propriétaire le sait bien. L'on dit même que Cléopâtre, qui, dans son temps, passait pour une beauté, avait le nez fin, mais retroussé.

SOMMAIRE

France
Lettre pastorale des pères du VII concile provincial de Québec
Un septième fils
Les nez
FRUITERON.—Le capitaine Phébus
Le programme Mercier
Petite Gazette
Les jeunes libéraux
Les pêcheries
Sainte Philomène
Les fêtes à Baltimore
Echos & nouvelles.
Guide des voyageurs—Voir 4ème page

ANNONCES NOUVELLES

Compagnie d'assurance de Québec contre le feu—W L Fisher
Jos Hamel et Frère
Pèlerinage des enfants de Marie
Chemin de fer du lac St-Jean—J W Scott
Chemin de fer Intercolonial—D Pittinger
Instituteur demandé—Révd M Jos. Lagueux
Compagnie des steamers de Québec—A. Ahern
Les lunettes et les lorgnons de Laurence
Instituteur disponible
Arbres d'ornementation—J Boivin

CANADA

QUEBEC, 2 JUILLET 1886

LE PROGRAMME MERCIER

M. Mercier vient de faire entendre sa voix solennelle au peuple de la province de Québec.

Chose étrange, c'est la Presse qui semble avoir eu la primeur de ce manifeste électoral. Serait-elle devenue l'organe préféré du chef de l'opposition ?

Qu'y a-t-il dans la proclamation copieuse que M. Mercier vient de dédier aux électeurs de la province de Québec ! Peu de choses nouvelles, aucun principe de nature à conquérir la confiance populaire, beaucoup de faussetés, d'exagérations, et de promesses nébuleuses.

Après un lamentable exposé de la situation provinciale, faite à son point de vue personnel, M. Mercier lance le programme qui a été adopté, "après consultation prise entre un grand nombre de personnes honnêtes et éclairées, divisées jusqu'à ce jour en politique." Les noms propres seraient ici très intéressants.

Ce programme débute par une série de considérants qui se rapportent tous à l'autonomie provinciale : "considérant que l'autonomie provinciale est en péril" etc.

L'autonomie provinciale est-elle aussi menacée qu'on veut le faire croire, nous ne le pensons pas. En premier lieu nous avons une constitution précise, qui définit les pouvoirs des gouvernements provinciaux et du gouvernement central. Nous avons en même temps de hauts tribunaux qui sont les gardiens de cette constitution et sauraient empêcher, à l'occasion, qu'on ne la transgresse. Les tribunaux, voilà les véritables défenseurs de l'autonomie provinciale.

En second lieu, où est-il ce système d'empiétements du gouvernement fédéral sur le domaine provincial, qu'on dénonce au peuple de notre province ? On parle de la loi des licences. Mais cette loi n'a pas eu pour origine le désir de violer les privilèges et les droits de notre Législature locale. Elle a été presque imposée à Sir John par les associations de tempérance et autres, après un jugement du conseil Privé, qui semblait détruire la législation des provinces, sur cette importante matière. Un comité présidé par M. Gigault a travaillé à cette loi, durant des semaines ; et ce n'est qu'après coup qu'on s'est avisé de faire une émeute dans l'opinion autour de cette mesure, en arborant le drapeau sacré de l'autonomie provinciale. Le Conseil Privé, sur la demande du gouvernement fédéral lui-même, a été saisi de cette question constitutionnelle. Il a décidé contre la loi fédérale, et cette loi est désormais lettre morte. Où est dans tout cela

le péril pour notre autonomie provinciale ? On parle aussi de l'acte de franchise électorale. Certes, nous sommes loin de l'admirer sans réserve. Mais qu'il empiète sur les droits des provinces, c'est là une prétention absurde. Il faudrait être insensé pour refuser au Parlement fédéral le droit de légiférer sur la franchise qui préside aux élections de ses membres. Il ne touche pas aux élections provinciales ; il s'occupe uniquement des siennes, et c'est son droit indiscutable. Que les dispositions de la loi soient ouvertes à la critique, c'est une autre affaire. Mais qu'il y ait empiétement, violation de l'autonomie provinciale, il est impossible de le soutenir un seul instant.

Non, non, toutes ces déclamations de M. Mercier et des siens au sujet de l'autonomie, ne sont qu'une tactique pour effrayer l'esprit public, et pour exploiter ses alarmes dans l'intérêt d'un parti. Ce n'est pas à dire que l'autonomie provinciale ne coure aucun péril, en ce moment. Oui, elle en coure un, et un sérieux. Mais ceux-là qui la jettent dans ce péril, ce ne sont pas nos amis, ce sont les intrigants et les ambitieux aveugles qui veulent à tout prix mêler les questions fédérales et locales, confondre les deux pouvoirs, et identifier, étroitement la lutte provinciale avec la lutte fédérale.

Voilà ce que fait M. Mercier, voilà ce que fait le parti national-libéral, et ce sont eux qui menacent le plus, par cette dangereuse tactique, cette autonomie dont il se déclarent les Don Quichotte.

L'article 3 du programme Mercier se lit comme suit : "Maintien de toutes les garanties religieuses et autres sur lesquelles est fondé notre système actuel d'enseignement public." Ah ! oui, on les connaît les garanties de M. Mercier, l'apôtre de l'instruction obligatoire. S'il est un homme qui n'a pas le droit de faire le fanfaron à ce sujet, c'est bien le chef de l'opposition, car son dossier est déplorable.

L'article 5 parle de "l'adoption immédiate de moyens énergiques et pratiques pour améliorer la situation financière de la province et empêcher la taxe directe ;" l'article 6 demande "l'économie des deniers publics." Eh ! bien, nous affirmons que le gouvernement Ross a amélioré considérablement les finances provinciales, et que c'est un gouvernement économiste, dans toute la force du mot. Nous avons déjà prouvé, à la satisfaction de nos lecteurs, que, dans l'espace de deux années, le cabinet actuel a transformé un déficit des recettes ordinaires comparées aux dépenses ordinaires, de \$255,027, en un surplus de \$24,950.

Nous avons prouvé que, dans l'espace de deux années, il a diminué les dépenses de \$70,000.

Nous avons prouvé que, dans l'espace de deux années, il a réalisé des économies au montant de \$184,047.

Voilà l'œuvre financière du gouvernement Ross. Et elle mérite l'approbation de tous les esprits droits, et de tous les hommes sans préjugés. Nous défions M. Mercier et ses premiers porte-plume, d'entamer les chiffres écrasants pour leur thèse, que nous venons de citer.

L'article 8 traite de la "réforme électorale dans le sens le plus large de manière à rendre le scrutin accessible à toutes les classes de la société, et notamment aux instituteurs, aux fils de cultivateurs et d'ouvriers, aux commis et étudiants etc. etc." Voilà quelque chose qui ressemble beaucoup au suffrage universel ; M. Mercier répond à M. Blake.

Tels sont les traits les plus saillants du programme de M. Mercier. Le reste n'est que de la déclamation, du remplissage, du lieu commun vague et dans le goût de M. de la Palisse, comme cet article 4, par exemple : "Respect et protection à tous les droits des minorités."

En somme, et sans y mettre aucun esprit de parti, tout lecteur impartial de cette pièce de littérature électorale devra admettre qu'elle est absolument médiocre, stérile, mensongère, et qu'elle dénote des tendances suspectes chez son éditeur responsable.

Si c'est avec cette plate et ingrate production que M. Mercier prétend enlever la province, il se trompe d'un grand bout.

PETITE GAZETTE

Les libéraux des Trois-Rivières ont fondé un club politique avec M. J. F. Bureau pour président.

Le parti libéral nous mène évidemment au suffrage universel. Que M. Mercier arrive au pouvoir demain et, dans un an, nous vivrons sous ce régime qui a permis tant de belles choses en France.

Avis aux conservateurs alliés de M. Mercier.

La salle des délibérations de la Convention libérale est ornée, à l'intérieur, dit la Minerve, de trois drapeaux, le drapeau français, le drapeau anglais et le drapeau américain. Chose intéressante, c'est ce dernier qui occupe la place d'honneur ; les deux autres lui font humblement escorte.

C'est que, sous le masque de l'indépendance, dont se couvrent nos libéraux, se trouve le programme de l'annexion, l'antique programme de la Pliade Rouge, qu'on déguise par mesure de précaution.

M. Frs. Désaulniers, député de St-Maurice, a annoncé à ses amis qu'il se retirait de la vie politique et a offert au comté ses vifs remerciements pour la confiance dont il a été l'objet pendant sa carrière politique. M. Lacerrière d'Yamachiche, parait désigné par la masse des conservateurs du comté comme son successeur.

Désappointements sur désappointements à la convention des jeunes libéraux : M. Blake n'y était pas, M. Mowat n'y était pas, M. Fielding, le triomphateur de la Nouvelle-Ecosse, n'y était pas.

Mgr Grandin, après avoir visité plusieurs paroisses en haut de Québec, part cette après-midi pour visiter les paroisses de la Beauce et d'en bas de Québec, sur la rive sud.

Sa Grandeur et le R. P. Labombe se partagent les paroisses.

Les jeunes libéraux

La convention des jeunes libéraux du Canada, s'est ouverte mercredi matin à 10 hrs à la salle Nordheimer. Plusieurs centaines de délégués assistaient à cette séance préliminaire.

L'échevin Préfontaine fut élu président permanent de la convention. Un comité fit rapport des noms, des personnes qui avaient été choisies pour chaque province.

Après avoir adopté le mode des débats parlementaires pour procéder et limiter le temps des discours, on ajourna.

A la séance de l'après-midi le rapport du comité pour la formation d'une association libérale du Canada recommande que cette association se compose d'un président honoraire, d'un vice président pour chaque province, l'un représentant l'élément français et l'autre l'élément anglais ; d'un trésorier et d'un comité composé de cinq membres pour chaque province.

Le but de l'association sera de promouvoir les principes libéraux. Elle devra se réunir une fois chaque année pour faire l'élection de ses officiers. Ce rapport est adopté.

On adopte ensuite une résolution d'approbation et de confiance envers M. M. Blake et Laurier. Vint ensuite la question du suffrage universel. Ici nous citons la Patrie :

Proposé par A. E. Taylor appuyé par L. P. Brodeur.

Résolu que cette convention est en faveur du suffrage universel.

M. Brodeur dit en substance. Le principe du suffrage universel est une question inhérente aux principes libéraux et s'impose par conséquent à une convention de jeunes. Nous demandons qu'au Canada toute personne ait le droit de vote. Il y a plusieurs moyens.

Quelques uns disent que tout homme majeur doit avoir droit de vote, je vais plus loin, chaque membre de la famille, femme et enfant, devrait avoir une voix dans les conseils de la nation. Sans aller aussi loin, je crois qu'il est utile, je dirai simplement que j'espère que la convention ne se refusera pas à endosser le principe du suffrage universel, du suffrage pour tous.

M. Robinette suit M. Brodeur et se prononce aussi en faveur du suffrage universel. Il dit en substance : "Je dis que nous sommes les jeunes libéraux en convention et qu'il est meilleur pour nous et le parti que nous faisons une distinction. En question de résolutions nous avons plusieurs points. La question du suffrage universel est un point

important et il doit être discuté seul."

Puis, il est proposé en amendement que cette résolution soit rapportée au comité des résolutions avec instruction d'y inclure avec la déclaration en faveur du suffrage universel, la condamnation de l'acte du cens électoral et le désir que s'il y a une franchise pour tout le Dominion, que le droit de faire sa liste électorale, soit entre les mains des Provinces."

Il est proposé en sous-amendement par M. W. A. Weir appuyé par M. T. Boaz que les mots "servant de base à une franchise provinciale et fédérale" soient ajoutés à la motion principale. Perdu sur division.

Le premier amendement est alors retiré et renvoyé au comité des résolutions.

On a adopté aussi des résolutions relatives aux troubles du Nord-Ouest, de la prohibition du trafic des liqueurs, de l'élevation de Mgr Taschereau au cardinalat, et de l'indépendance commerciale. Les travaux de la convention ont dû finir hier.

Nos Rivières à Saumon

CHRONIQUE DE PÊCHE

Que de progrès dans le développement de nos pêcheries—que de livres instructifs et amusants, écrits sur nos estuaires à saumons, sur la pisciculture etc., depuis l'ère reculée où un savant médecin en garnison à Québec et à Montréal, en 1828 le Dr Wm. Henry, surintendant des Hôpitaux militaires en cette province, décrivait en 1839, avec entrain, ses fructueuses pêches de truites et de saumons sur la Rivière Jacques-Cartier et sur la Rivière Murray, Comté de Charlevoix.

En effet, son travail en deux tomes, TRIFFLES FROM MY PORT FOLIO, aux yeux des fidèles disciples d'Ausone et de Columelle, est privés, comme un Incunabule. Les Esquisses entassées au Portefeuille du savant docteur, dénotent non seulement le pêcheur émérite, mais encore l'aimable causeur, l'écrivain élégant, classique même, le judicieux observateur de la nature, le grand voyageur, l'homme des salons, aussi bien que le praticien habile de son art ; puisque l'une des Esquisses nous le fait voir, comme l'un des anatomistes désignés par le Gouvernement anglais, pour prendre part à l'autopsie officielle du corps de Napoléon I, à St Hélène.

Les esquisses du Dr Henry, ravissants volumes que maintenant se disputent les amateurs, ont porté dans tous les coins du monde, le renom du Jacques-Cartier, comme station de pêche ; nous ne serions pas étonnés d'apprendre que la renommée de ses chutes escarpées, de ses rapides écumeux, la réputation de "Remous St-Jean" des "Grands Rets" ne fut grâce à lui, connue des sauvages tribus de l'Afrique Centrale. Les noms de Henry et de son regrettable successeur au Jacques-Cartier, feu Charles Langevin, sont associés depuis plus d'un demi siècle, à ce cours d'eau rageur et aux environs du pont de Louis Déry, sur cette rivière. M. R. Nettle, s'est même donné la peine, de nous fournir un Tableau comparatif des pêches à saumon, de notre excellent concitoyen de 1850 à 1855. M. Langevin a légué son nom à une mouche artificielle d'une efficacité merveilleuse pour faire sauter le saumon "the Langevin Salmon Fly" et le nom de Henry est encore porté, par un des descendants de l'ancien propriétaire du pont Déry. Je vais vous dire comment je fis cette découverte.

(A suivre)

Complot contre Chamberlain
Birmingham, 30.—Joseph Chamberlain a dit à un reporter du Mail de cette ville qu'il était informé par des amis bien renseignés qu'il existait un complot d'Irlandais pour l'assassiner. Cette information, a dit Chamberlain, est corroborée par le fait que la police de Londres l'a averti de se tenir sur ses gardes. La police l'a de plus informé que par le même complot, on voulait assassiner lord Hartington. Chamberlain a dit alors que lui et lord Hartington, vu ces renseignements, avaient consenti à se mettre sous la protection de la police.

Trois conservateurs élus
Liverpool, 30.—Liverpool a élu aujourd'hui trois candidats conservateurs pour les Communes. Ce sont les premières élections qui ont eu lieu.

Déraillement—8 pertes de vies
Dublin, 30.—Le train rapide de la malle parti de Belfast pour Dublin, dans une courbe à Knowbridge et alors à une grande vitesse, a déraillé. Huit personnes ont été tuées et vingt blessées.

Le train a été complètement mis en pièces. Cet accident est dû à ce que les lisses, par le fait de la chaleur excessive, s'étaient démesurément allongées. Le conducteur du train et un autre employé ont été arrêtés ; mais on croit qu'ils seront mis en liberté n'étant pas responsables de cet accident.

Sanctuaire de Sainte Philomène à Sainte-Pétronille
Nous constatons avec bonheur que le mouvement des pèlerinages vers ce sanctuaire s'accroît de plus en plus.

Mardi dernier, les élèves pensionnaires de l'Hospice des sœurs de la Charité de Québec, au nombre de 75 à 80, entendaient la messe dans cette église, sous le regard de la Thaumaturge à laquelle elles venaient offrir deux jolis bouquets de fleurs artificielles.

Hier, 350 paroissiens de Saint-Augustin, arrivés de Sainte-Anne par le "Pelerin," présentaient leurs hommages à cette grande sainte, et quatre ou cinq cent Tertiaires de Québec, sous la direction du R. P. Jodoin, O. M. I., se proposent de renouveler, le 11 de ce mois, leur pèlerinage si imposant de l'année dernière.

Nul doute qu'avant longtemps ce sanctuaire déjà si populaire à cause des nombreuses faveurs obtenues par le moyen de l'huile de la lampe entretenue devant les reliques de Ste Philomène, s'imposera comme une station obligatoire en même temps que des plus agréables aux pèlerinages se dirigeant à Sainte-Anne par voie d'eau.

Les fêtes à Baltimore

REMISE DE LA BARETTE ROUGE A MGR GIBBONS

Grande parade des sociétés catholiques

Baltimore, 20.—Aux cérémonies relatives à la prise de la barette rouge par l'archevêque Gibbons, il y avait une réunion nombreuse de prélats les plus distingués du pays et même du Canada. Au nombre des personnages ecclésiastiques présents on comptait, les archevêques Corrigan, de New-York, Lynch, de Toronto, Fabre, de Montréal, Rogers, de Chatham N. B. et le vicaire général Ronney de Toronto.

L'archevêque Ryan, de Philadelphie, a fait l'historique de la vie du nouveau cardinal.

Le révérend M. Brandi, secrétaire de Mgr. Stramiero, a été nommé par le pape, légat nommé par le pape, les ordres de Rome, lui conférant le droit d'investir de la barette rouge l'archevêque Gibbons. Il lut ensuite le document nommant l'archevêque Gibbons cardinal.

Mgr. Stramiero félicita ensuite le cardinal Gibbons, qui remercia l'abbé et Mgr. Kenrick, ainsi que les prélats et tous les assistants.

Ces discours terminés, Mgr Stramiero prit la barette rouge qui était sur la table et gardée par le garde-noble le comte Muccioli. Il la plaça sur le grand autel, du côté de Mgr Kenrick.

Le cardinal Gibbons, s'approchant alors de l'autel, se mit à genoux et on lui plaça la barette sur la tête. Il se rendit ensuite à la sacristie et revêtit les habits de sa haute distinction.

Après la cérémonie le cardinal et les prélats ont pris le dîner dans la grande salle du séminaire de Ste-Marie.

Ce soir, Mlle Emily Harper, à sa résidence en face de la cathédrale, donne une réception au cardinal Gibbons et aux autres prélats. Ce soir aussi grande parade des sociétés catholiques en face du palais cardinalice. On comptait plus de 6,000 personnes.

Plusieurs institutions avaient illuminé leurs bâtisses à cette occasion.

Gladstone

Londres, 30.—Gladstone souffrant d'une extinction de voix est allé prendre un peu de repos à Hawarden. Une explosion a eu lieu hier dans la Chambre des Communes. Cette explosion a été produite, croit-on, par une accumulation de gaz déléterés et on l'attribue à la mauvaise condition sanitaire des bâtisses du parlement.

Complot contre Chamberlain

Birmingham, 30.—Joseph Chamberlain a dit à un reporter du Mail de cette ville qu'il était informé par des amis bien renseignés qu'il existait un complot d'Irlandais pour l'assassiner. Cette information, a dit Chamberlain, est corroborée par le fait que la police de Londres l'a averti de se tenir sur ses gardes.

La police l'a de plus informé que par le même complot, on voulait assassiner lord Hartington.

Chamberlain a dit alors que lui et lord Hartington, vu ces renseignements, avaient consenti à se mettre sous la protection de la police.

Trois conservateurs élus

Liverpool, 30.—Liverpool a élu aujourd'hui trois candidats conservateurs pour les Communes. Ce sont les premières élections qui ont eu lieu.

Déraillement—8 pertes de vies

Dublin, 30.—Le train rapide de la malle parti de Belfast pour Dublin, dans une courbe à Knowbridge et alors à une grande vitesse, a déraillé. Huit personnes ont été tuées et vingt blessées.

Le train a été complètement mis en pièces. Cet accident est dû à ce que les lisses, par le fait de la chaleur excessive, s'étaient démesurément allongées. Le conducteur du train et un autre employé ont été arrêtés ; mais on croit qu'ils seront mis en liberté n'étant pas responsables de cet accident.

Echos & nouvelles

Service anniversaire

Le 5 du courant, sera chanté à l'église de St-Roch, à 7 hrs et demie, le service anniversaire de M. Edouard Beauregard, cordonnier.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Au couvent de St-Roch

Vendredi dernier après-midi, a eu lieu au couvent de St-Roch la distribution des prix.

Deux magnifiques médailles d'or ont été offertes par M. l'abbé Bélanger, curé de St-Roch, et la Très Révérende Mère St-Bernard, supérieure. Ces médailles ont été remportées par Mlles Anastasie Paradis, de Charlesbourg et Joséphine Lepage, de Québec.

Nouveau journal

Nous venons de recevoir le premier numéro de l'Agriculteur Canadien, publié à Montréal.

Ce journal est appelé à rendre d'importants services à la classe agricole.

Nous souhaitons à notre confrère tout le succès qu'il mérite.

Militaire

Le dernier numéro de la Gazette du Canada contient les changements suivants pour Québec : 9e bataillon : Pour être lieutenant, Joseph A. M. Lebel, en remplacement de Dorian.

Pour être Adjudant, le lieutenant Lucien G. Elzéar Fiset en remplacement de Pelletier, transféré au régiment de l'artillerie canadienne.

"Bataillon de Beauce." Pour être 2ème lieutenant, Chas. F. X. Blanchet.

"Bataillon de Champlain." 2e lieutenant Richard Stanislas Lacourcière, "vice" Beaudry.

"Bataillon de Portneuf." Pour capitaine, Joseph G. Côté.

Un pari

Un marchand de Toronto, en promenade à Québec, avait engagé un pari de \$2000 contre \$1500 que la victoire resterait à Hanlan, aux courses qui ont lieu vendredi dernier sur le lac St-Joseph.

M. Hector Fabre

Une dépêche spéciale au Globe de Toronto annonce que M. Hector Fabre aurait été fait chevalier de l'Ordre de St-Michel et St-George. M. Selwyn, directeur du département des travaux géologiques du Canada aurait aussi été fait chevalier en même temps. Ces nominations, dit la dépêche, ont été faites le 28 et l'auraient été vu les services rendus par ces deux messieurs à l'occasion de l'exposition coloniale.

Séminaire de Québec

Prix du Prince de Galles : Philosophie, Joseph Guérard, I. O.

Séminaire de Québec—Rhétorique, Pierre Bouffard, I. O.

Séminaire de Québec—Médaille Turcotte—Prix de Sagesse, Joseph Guérard Elève de Physique, St-Laurent, I. O.

La fête du Sacré-Cœur

Demain, fête du Sacré-Cœur, il y aura messe et vêpres à la chapelle des dames Ursulines. La grande messe sera chantée à 7 heures.

Vélocipède

M. Edmond Casgrain, dentiste de cette ville, vient de faire construire un vélocipède nautique très ingénieux.

Au Saguenay

Un nouveau journal intitulé : Le Réveil du Saguenay doit bientôt paraître à Chicoutimi. Il sera rédigé par un comité de collaborateurs.

Photographie

Nous avons reçu de M. Livernois une magnifique photographie de Son Eminence le cardinal Taschereau.

Son Eminence y est représentée en pied, avec la cappa magna etc. Cette photographie d'un fini parfait, est digne des ateliers de M. Livernois. C'est tout dire. Nos remerciements à notre populaire photographe pour l'envoi d'une copie.

Collège de Lévis

Les élections qui viennent d'avoir lieu au collège de cette ville ont donné le résultat suivant :

Directeurs des élèves, Révd. F. N. Fortier.

Directeur des Ecclésiastiques, Révd. L. P. Beaulieu.

Procureur, Rev. C. E. Carrier.

Préfet des Etudes, Révd. Lionel Lindsay.

"Une bande" célèbre

La patrouille a fait, mardi dernier à Montréal, un de ses plus beaux coups de filet depuis son organisation.

Les citoyens des rues Notre-Dame, Campeau, Saint-Hubert, Lagachetière et des environs se plaignent, depuis quelque temps, que leur quartier est infesté par une multitude de voyous qui s'approprient malheureusement un nom honorable, celui de : bande de la cité. Ces individus errent par groupes, le jour et la nuit, se tiennent en embuscade dans les cours noires, insultent, battent et pillent les passants. Ils se cachent dans des espèces de repaires au fond des cours. Si un des membres est saisi et condamné, on prélève une taxe volontaire parmi les compagnons et le prisonnier est libéré.

Cette bande a été longtemps la terreur du faubourg Québec.

Mardi vers trois heures, les patrouilles réunies de l'Est et du Centre, faisant une ronde dans le quartier infesté virent un groupe de ces figures sinistres. On délibéra.

La police se lança à l'attaque sans coup férir. Sept de la bande furent faits prisonniers. Ce sont Michael Harrisson, sorti de prison avant hier par la taxe de la bande ; Moise Riendeau, Henri Gélinas, X. Goodney, F-X. alias cog Gauthier, M. Pesant, voyou de race, et Henri Gaudette.

Pilules Holloway

Les changements de température et les temps humides frappent terriblement sur le corps humain, en détériorant le sang et en produisant des résultats morbides dans ses réservoirs—les poumons. De là et de tous côtés, se produisent les bronchites, les pleurésies, l'asthme, la consomption, lesquelles affections peuvent être promptement guéries par les remèdes infailibles d'Holloway dont les principes actifs purifient le sang et font que toutes les matières morbides, sont promptement chassées du corps. Dans les cas d'indigestion, de faiblesse de la vue, de migraine, de

lassitude physique et mentale, ces restauratifs Pilules agissent comme un charm. Elles chassent les rhumatismes et la goutte, de même qu'elles corrigent infailliblement les maladies des femmes, jeunes ou vieilles, délicates ou robustes.

Avis aux mères Le "gyrop calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille. Québec, 18 mai 1886—1 an 410

Table titled 'Marché de Québec' listing prices for 'Farine et Grains' (Flour and Grains) with various grades and quantities.



AVIS est par le présent donné qu'un dividende semi-annuel de CINQ PAR CENT sur le fonds-capital payé de cette compagnie a été déclaré payable à son Bureau, JEUDI, le 15 prochain, au après. Le livre de transfert sera fermé de ce jour au 15 juillet susdit, les deux jours inclus. W. L. FISHER, Québec, 2 juillet 1886—3f 436

Le piano NEWCOMBE.

LE PIANO NEWCOMBE a remporté la médaille d'argent sur tous ses concurrents, les pianos de l'Europe et de l'Amérique à la grande Exposition de la Nouvelle-Orléans en 1885.

avec le rapport du jury d'examinateurs comme étant de première qualité de main d'œuvre, pour égalité de son et pour EXCELLENCE en général au point de vue acoustique et mécanique de l'instrument. Le PIANO a aussi obtenu le premier prix à l'EXPOSITION DE KINGSTON EN 1885.

sur tous les pianos Canadiens, Allemands et Américains. Sanctionné par d'ausi éminents artistes tels que Otto Bendix, autrefois pianiste à la Cour de Sa Majesté le Roi de Danemark et premier professeur du Conservatoire Musical de Copenhague, Carl Martens gradué du Conservatoire Royal Leipzig Germany, G. M. Shathy, Directeur en musique, professeur de la chaire de musique à l'Université du Collège de la Trinité, Toronto, Edward Fisher, Organiste de l'Eglise St-André et directeur de la Société de chœur de Toronto Aussi de W. Waugh Lander, Florence Margatt, W. H. Pilcher, J. S. Parker, et autres. Ce PIANO est fait pour servir dans les salons, les salles d'assemblées et les boudoirs. Il est en usage dans toutes les écoles, les conseils et les collèges. Il est choisi par les professeurs, tant par la puissance que par la beauté du son. En un mot le PIANO NEWCOMBE est préféré à tous les autres par toutes les cantatrices pour sa beauté et sa douceur dans l'accompagnement du chant.

Bernard & Aïaire, 77 et 79, rue St-Jean, HAUTE-VILLE, QUEBEC. Le seul établissement dans la ville ayant un téléphone. Québec, 19 février 1886. 2

EN conséquence du décès de M. Robert W. Holan et dans le but de régler les affaires de la succession, nous avons décidé de vendre en entier notre fond de commerce (y compris les importations de la saison) à un énorme sacrifice. Toutes personnes endettées envers la maison sont priées de régler au plus vite. D. B.

Cette semaine nous offrons de grands avantages dans la Bonnetterie, Vêtements de dessous pour dames et messieurs, en soie, en mérinos, en gaze indien et en coton, blanc et de couleur, Vêtements de dessous en laine. Blancs, Rouge et Gris. Bas de soie pour dames et enfants, noir et de couleur. Demi bas en soie pour messieurs Barré et uni. Bas de fils pour dames et enfants, de couleurs et de fantaisies. Demi bas en fils pour messieurs, couleur uni et de fantaisie.

LE PAIN-KILLER DE PERRY DAVIS EST RECOMMANDÉ PAR Les Médecins, les Ministres, les Missionnaires, les Chefs d'Usines et d'Ateliers, les Planteurs, les Gardes-Malades des Hôpitaux, en somme partout et par tous ceux qui en ont fait l'essai. PARIS A L'ÉTABLISSEMENT À UN VERRE À VIN DE LAIT CHAUD FROID, IL CONSTITUE UN REMÈDE INFALLIBLE CONTRE LES REFROIDISSEMENTS, LES FRISONS, LA CONGESTION, OU GÈNE DE LA CIRCULATION, LES GRAMPES ET DOULEURS D'ESTOMAC, LES TROUBLES DIGESTIFS DE LA SAISON CHAUDE, LES MAUX DE GORGE, ETC. EN APPLICATIONS EXTÉRIÈRES IL EST REÇU PAR EXPÉRIENCE COMME LE MEILLEUR DE TOUTS LES LINIMENTS CONNUS ET LE PLUS EFFICACE CONTRE LES ENTORSES, LES CONTUSIONS, LE RHUMATISME, LES NEURALGIES, LES ENFLURES DE LA FACE, L'ODONTALGIE, LES BRÛLURES ENGELURES, ETC. ETC. 26cts. la Bouteille. Garo aux contrefaçons.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL EST UN REMÈDE INFALLIBLE pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies Incurables et toutes les Affections de nature éruptive, scrofuleuse ou syphilitique. Le Remède de Famille par excellence.

GUÉRISSEZ VOTRE ESTOMAC! PURIFIEZ VOTRE FOIE! LES PILULES DE BRISTOL PUREMENT VÉGÉTALES sont le meilleur Purgatif et le Remède le plus efficace contre toutes les maladies de l'Estomac, la Foie et la Dispepsie.

ELIXIR TONIQUE DE CAMPBELL Cette préparation agit sur la digestion, active et purifie le sang, et agit sur le système nerveux et la circulation de la vie. Elle est recommandée par les médecins et les pharmaciens de tous les pays. Elle est le meilleur remède pour les personnes souffrant de faiblesse, de l'absence de l'appétit, de l'insomnie, de la toux, de la bronchite, de la pleurésie, de la pneumonie, de la fièvre, de la dysenterie, de la diarrhée, de la constipation, de l'obésité, de l'asthme, de l'émphyse, de l'écoulement du nez, de l'écoulement des yeux, de l'écoulement de la gorge, de l'écoulement de la vessie, de l'écoulement de la matrice, de l'écoulement du vagin, de l'écoulement du pénis, de l'écoulement du prépuce, de l'écoulement du scrotum, de l'écoulement du testicule, de l'écoulement de la prostate, de l'écoulement de la vésicule, de l'écoulement de la glande de Cowper, de l'écoulement de la glande de Skene, de l'écoulement de la glande de Littre, de l'écoulement de la glande de Meibomius, de l'écoulement de la glande de Zeiss, de l'écoulement de la glande de Moll, de l'écoulement de la glande de Bartholin, de l'écoulement de la glande de Skene, de l'écoulement de la glande de Littre, de l'écoulement de la glande de Meibomius, de l'écoulement de la glande de Zeiss, de l'écoulement de la glande de Moll, de l'écoulement de la glande de Bartholin.

La Véritable Eau de Floride de Murray & Lanman. LE PLUS EXQUIS de tous les Parfums pour la Toilette. Supérieure à l'Eau de Cologne par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir. DANS LE BAIN elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau. Se méfier des Contrefaçons.

J. & W. REID FABRIQUANTS DE PAPIER PAPETERIE DE LORETTE FABRIQUENT le feutre pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les toits. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer. A la Papeterie du Pont Rouge On fabrique les cartons en bois, pour boîtes carton de paille, et pulpe de bois. MM. REID ont l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métaux, et de fournitures pour a marine, etc., etc.

Edition de 4 heures LE COMTE GAZZOLI Son Excellence le comte Gazzoli, garde-noble de Sa Sainteté Léon XIII est allé faire visite avant-hier, accompagné de M. le Grand Vicaire Légré, à Mme la marquise de Lansdowne à Son Honneur le maire de Québec, au lieutenant Duchesnay, et à plusieurs autres notabilités de Québec.

M. le Comte Gazzoli a visité hier après-midi la chute Montmorency en compagnie de Son Honneur le Maire de Québec, de M. le Vicaire, Général C. E. Légré, et de Monsieur le Colonel Duchesnay. M. Bureau, le courtis propriétaire de l'Hôtel Montmorency, informé de la venue des distingués visiteurs, avait magnifiquement pavoiisé sa demeure et fait préparer un délicieux goûter.

Monsieur le Comte a été enchanté du spectacle de la chute Montmorency si justement admirée des touristes. Avant de rentrer à la ville, M. le Comte Gazzoli a eu la délicate pensée de se rendre à Castel de Coucy, pour faire visite à l'Honorable Juge J. T. Taschereau, frère de Son Excellence le Cardinal-Archevêque de Québec.

Mgr Grandin part cette après-midi pour Saint-Henri. Le R. P. Lacombe partira demain pour Saint-Jean Port-Joli, où il prêchera dimanche.

Démonstration flatteuse Les pèlerins canadiens de Terre-Sainte sont arrivés lundi de leur long et pieux voyage. M. l'abbé C. S. Brochu s'est vu, mardi, à son retour à St-Denis, au milieu de ses paroissiens, l'objet d'une démonstration flatteuse de leur part. Presque toute la paroisse s'était transportée à la rencontre de son vénéré Pasteur pour lui faire escorte et lui témoigner son bonheur de le revoir.

A l'arrivée au presbytère de St-Denis dont la façade était magnifiquement ornée d'une inscription avec les mots: "Mene nobiscum", de drapeaux, etc., lecture fut faite par M. J. C. Chapais, en l'absence de M. le Maire, d'une adresse exprimant délicatement les sentiments de tous. Elle contenait aussi une allusion touchante à l'incendie qui a récemment détruit l'église de St-Denis, et des remerciements aux Rév. MM. Demers et Desjardins pour les services importants qu'ils ont rendus à la paroisse durant l'absence de M. le Curé.

Après une réponse émue de M. l'abbé Brochu et une salve d'artillerie, tous se rendirent à la chapelle provisoire pour assister au salut du S. Sacrement et chanter le "Te Deum" en reconnaissance à Dieu de l'heureux retour du pasteur au milieu du troupeau qui apprécie hautement son dévouement apostolique et ses grandes qualités. Puis la foule se dispersa emportant un doux souvenir de cette petite fête de famille qui fait tant honneur à la paroisse qu'à celui qui en fut le digne objet.

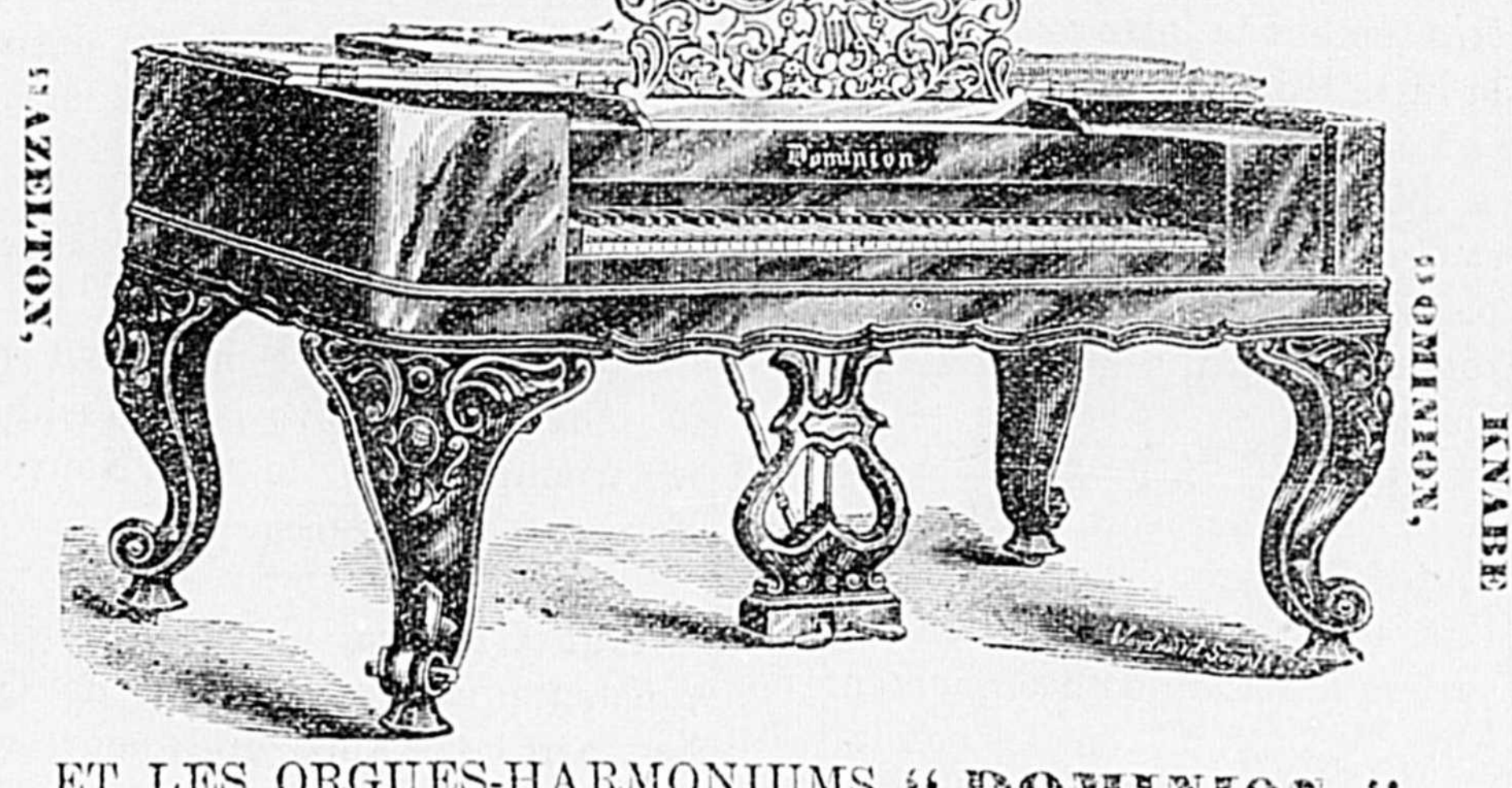
Les Elections à l'Île au Prince-Edouard VICTOIRE DU GOUVERNEMENT CONSERVATEUR Charlottetown, 1 P. E., 30—Le gouvernement provincial de l'Île du Prince-Edouard est sorti victorieux des élections générales, et a même obtenu une majorité plus forte que celle qu'il avait auparavant. Dix-huit députés conservateurs sont certainement élus, et peut-être vingt-et-un, tandis que les grits ne sont sûrs que de neuf élections, et n'en comptent que douze tout au plus. Tous les ministres du cabinet sont réélus, à l'exception peut-être de l'hon. Campbell, commissaire des travaux publics.

Lady Lansdowne Son Excellence la marquise de Lansdowne est partie pour l'Europe hier matin à bord du steamer "Parisian." Son Excellence est accompagnée des ladies Lansdowne, lady Evelyn et lady Beatrice Fitzmaurice et par l'hon. M. Anson, A. D. C. Décès Nous apprenons avec regret la mort de Joseph Edouard, enfant de P. X. Garneau, décédé ce matin, à l'âge de 4 mois. Mort d'une religieuse Mardi est décédée chez les Rév. Srs. de l'Hôtel-Dieu, de cette ville, la Rév. Sr St-Léon, (née Melle Coulombe, de la Baie St-Paul) âgée de 36 ans, et en ayant passé 18 dans la Communauté. Son service et sa sépulture ont eu lieu ce matin.

La Compagnie d'Assurance NORTH BRITISH & MERCANTILE Contre le FEU Sur la VIE

Cour Générale des Directeurs: — EDIMBOURG ET LONDRES. Capital autorisé — TROIS MILLIONS DE LOUIS STERLING Fonds accumulés — VINGT-NEUF MILLIONS DE PIASTRES Actif en Canada — NEUF CENT MILLE PIASTRES

Je viens de recevoir à l'occasion des fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats), pianos droits (nouveaux modèles), pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



ET LES ORGUES-HARMONIUMS "DOMINION." L. E. N. PRATTE, 1676, rue Notre-Dame, Montréal. Québec, 21 décembre 1885—15 nov 83—lan 2fjs 909

EN VENTE Manuel de Cantiques A SAINTE-ANNE (AIRS NOTÉS) Contenant des prières à Sainte Anne, suivies d'une neuvaine à Sainte Anne, confession, communion, messe et cantiques d'actions de grâces. Par Étienne LÉGARÉ, chanteur. Le prix est comme suit: 35 cents par exemplaire. \$300 la douz. pour le commerce. S'adresser au bureau du COURRIER DU CANADA

Institutrice disponible POUV enseigner en français dans une école élémentaire, à la campagne. Elle peut enseigner la musique, et se chargerait de jouer l'orgue ou l'harmonium dans une église: M. Hébert, organiste de l'église St-Jean-Baptiste de Québec, la recommande lui-même par un certificat d'aptitude. S'adresser au Courrier du Canada. Québec, 19 mai 1886.— 411

Instituteur demandé ON demande un bon instituteur pour tenir l'école modèle des garçons à St-Jean Port Joli. S'adresser au Rév. M. JOS. LAGUEUX, Proc. Québec, 14 juin 1886—3f 430

Institutrices demandées LA municipalité scolaire de St-Raymond, comté de Portneuf, a besoin de plusieurs institutrices d'école élémentaire. Pour les conditions s'adresser à M. JOSEPH GOULET, Secrétaire. Québec 26 mai 1886. 415

Death to Rats. Mice, Roaches, Water-Bugs, Beetles, Ants and all vermin. It is a safe, dwellings and granaries cleared in one night. SAYS TO HAVE FOUND. Noarcent, Parson's EXTERMINATOR, 15c. Mail 20c. WEEKS & POTTER, Boston, Mass. Québec, 9 septembre 1885—lan. 275

PROVINCE DE QUEBEC AVIS PUBLIC MERCREDI, le 30 JUIN prochain (1886), à ONZE heures A. M., dans l'une des salles du Département des Terres de la Couronne, à Québec, seront vendus, à l'enchère, des baux de terrains non encore concédés, bordant quelques rivières fréquentées par le saumon, sur les côtes Nord et Sud du fleuve et du golfe St-Laurent, ainsi que bon nombre de lacs, dont la majeure partie situés sur le parcours de la ligne du chemin de fer de Québec au lac St-Jean. Une liste détaillée de ces lacs et rivières est publiée dans le "Gazette Officielle" de Québec, du 29 mai courant. Pour plus amples informations, s'adresser au Département des Terres de la Couronne. W. W. LYNCH, Commissaires des Terres de la Couronne. Québec, 29 mai 1886. Québec, 31 mai 1886—10f 2ps 420

A VENDRE. UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ dans le second rang de la paroisse de Lotbinière, à une demi-lieue de l'église, avec grange, étable, maison, hangar, le tout en parfait ordre, et offrant toutes les commodités possibles, aussi avec tout le matériel agricole, faucheuse, rateau, moissonneuse, etc., les animaux, chevaux, bêtes à cornes, moutons, etc., laquelle vente sera faite à de bonnes conditions. S'adresser à M. FRANÇOIS THIBOUTOT, Lotbinière. Québec, 19 octobre 1885. 292

MM. GINGRAS, LANGLOIS & Co Seuls agents de la Puissance, Québec

MESSIEURS.—J'ai le plaisir d'attester l'incalculable bénéfice que j'ai tiré de la justement célèbre eau St-Léon. Pendant les dix années qui ont précédé l'année 1885 j'ai souffert le martyre du Rhumatisme et de la Goutte que des excursions de chasse et de pêche m'avaient fait contracter. L'année dernière, j'ai fait l'essai de votre célèbre eau St-Léon, et j'ai régulièrement continué à en faire usage. Je dois déclarer que pendant les dernier douze mois je n'ai plus ressenti les atteintes de mes anciens ennemis de quelque manière que ce fût. Bien à vous. CAPT. C. E. HOLIWELL. Québec, 16 Avril 1886. 187

LES LUNETTES, LES LORGIONS DE B. LAURENCE sont les seuls véritables articles anglais sur le monde canadien. Ils sont recommandés par le président du collège des médecins et chirurgiens de Québec et par le doyen de la faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal. Pour plus amples informations s'adresser G. SEIFERT, bijoutier, rue de la Fabrique, Québec. EMILE JACOT, bijoutier, 159, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 4 Juin 1886—lan 422

Compagnie des Steamers de Québec. FLEUVE ET GOLFE ST-LAURENT. Le steamer "Miramichi", capitaine A. Baquet, se propose de partir pour Pictou, MARDI, le 13 JUILLET, à 2 heures de l'après-midi, faisant escale à la Pointe-au-Père, Gaspé, Percé, Summerside et Charlottetown. Il renferme d'excellentes commodités pour les passagers. LIGNE DE NEW-YORK ET DES BERMUDES. Le magnifique et nouveau steamer "Orinoco" part de New-York tous les jeudis. Lignes des Indes Occidentales—Pour St Kitts, Antigua, Martinique, Dominica, St Lucia, Barbades et Trinidad, l. O.; des steamers quittent New-York pour ces ports tous les quatorze jours. Pour le fret ou le passage s'adresser à R. M. STOCKING, Agent des passagers, 113, rue St-Pierre, Québec. Québec, 5 juin 1886— 424

Jos Hamel & Freres RUE SOUS LE FORT et COTE DE LA MONTAGNE. ONT l'honneur d'informer leurs nombreuses pratiques de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'en vue de hâter la liquidation de leur ancien fonds de commerce, ils ont fait une réduction de prix qui leur permet de défer toute concurrence. Mentionnés, entre autres articles de superbes rideaux, tentes, valant 35c pour 17c. Des Tapis valant \$100 et \$125 pour 75 cts. Des garnitures et des dentelles sacrifiées à vil prix, etc., etc. Leur Département des Tapis, Côte de la Montagne, est connu de tout le monde. Une visite à ce département ne peut être qu'avantageuse pour le client. Prelats écossais, anglais, américains et canadiens. Tapis Bruxelles, velours, tapisserie et Kidder; C. Etouffés à rideaux, rideaux de toutes sortes. Une quantité d'articles importés spécialement pour les Messieurs du clergé et les communautés religieuses. Une visite est sollicitée. Québec, 22 juin 1886—1m 435

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL 1886-Arrangements d'Été-1886. Le et après LUNDI, le 14 JUIN 1886. Les trains de cette voie ferrée circuleront chaque jour (les dimanches exceptés) comme suit: Les trains quitteront Lévis. Pour Halifax et St-Jean..... 8.15 A. M. Rivière-du-Loup..... 2.30 P. M. Rivière-du-Loup..... 5.05 P. M. Les trains arriveront à Lévis. De la Rivière-du-Loup..... 5.18 A. M. Rivière-du-Loup..... 1.55 P. M. Halifax et Saint-Jean..... 1.25 P. M. Le char Pullman, quittant Pointe Lévis, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, se rend jusqu'à Halifax, et celui partant les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS arrêté à St-Jean. Les trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time. On peut se procurer des billets et obtenir des informations sur la route, le prix du fret et des passagers chez T. LAVERDIÈRE, 49, rue Dalhousie, Québec. D. POTTINGIER, Surlinquant en chef, Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 11 juin 1886. Québec, 17 juin 1886 1105

ARBRES D'ORNEMENTATION M. JOSEPH BOIVIN, de Saint-Ambroise, M. est déjà connu de nos lecteurs comme un pépiniériste jouissant d'une grande réputation. Nous aimons à le signaler au public encore une fois pour le soin particulier qu'il donne à l'entretien des jeunes arbres fruitiers et à ceux destinés à orner les devantures des maisons. Il a constamment en arbres des rosiers, des pruniers, des pommiers, etc. M. Boivin invite les personnes qui désirent orner leurs demeures en plantant des arbres de choix à visiter la collection qu'il possède et qu'il vend à des prix extrêmement réduits. Québec, 27 Avril 1886. Québec, 5 mai 1886.—1 m 395

ELIXIR PRÉPARÉ PAR LES Sœurs de l'Hôpital du Sacré-Cœur. ELIXIR ALBUMINO-FERRUGINEUX.—Ce tonique puissant et reconstruit par le fer qu'il contient, jouit d'une grande efficacité contre l'appauvrissement du sang, et par l'albumine qui s'y trouve en dissolution, c'est une nourriture substantielle infiniment préférable à tous les extraits de bœuf. En vente chez les pharmaciens et au dispensaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur, Québec. Québec, 28 novembre 1884. 69

HEURES DES OFFICES DU DIMANCHE ET DES JOURS DE FETES

Églises catholiques de Québec. Haute-Ville

BASILIQUE.—Rêvd M. Jos. Auclair, curé.—Rues Duade et LaFabrique.

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 hrs, 7 hrs, 8 hrs.—GRAND MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 1/2 hrs P. M.

CONGREGATION N.-D.—R. P. Saché, Sup.—Coin des rues Dauphine et d'Auteuil.

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 hrs et 7 hrs A. M.—SALUT : 5 hrs P. M.

CHAPELLE DU SEMINAIRE. MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 hrs, 6 1/2 et 7 hrs A. M.

EGLISE ST-PATRICE.—R. P. M. S. Burke, Supérieur.—Rues St-Stanislas et McMahon

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 7 hrs, 8 hrs A. M.—GRAND MESSE : 10 hrs A. M.—VÉPRES : 7 hrs P. M.

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU.—Rêvd M. Beaulieu, Chapelain.—Rue Charlevoix.

MESSE BASSE : 6 hrs A. M. VÉPRES : 2 1/2 hrs P. M.

Basse-Ville

CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE.—Carré Notre-Dame, Chapelain : Rêvd M. J. B. C. Dupuis.

MESSES BASSES : 6 1/2 hrs, 7 hrs A. M. Semaine : 6 1/2 hrs et 7 hrs A. M.

Faubourg St-Jean

EGLISE ST-JEAN-BAPTISTE.—Rêvd M. F. X. Plamondon, Curé.—Rue et faubourg St-Jean.

GRAND MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—ARCHICONGRÈGE : 7 hrs P. M.

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 1/2 hrs et 8 hrs A. M.

CHAPELLE DU BON PASTEUR.—Chapelain.—Rêvd M. A. A. Blais.—Rue de Lachetrotière

MESSE BASSE : 6 hrs A. M. Salut : 4 heures P. M.

CHAPELLE DES SEURS DE LA CHARITE.—Rêvd M. E. Bonneau, Chapelain.—Rue Richelieu.

MESSE BASSE : 6 hrs A. M. Salut : 5 heures P. M.

CHAPELLE STE-BRIGITTE.—Grande Allée, Rue St-Louis.

MESSE BASSE : 7 hrs A. M.—SALUT : 4 hrs P. M.

St-Roch

EGLISE ST-ROCH.—Rêvd M. F. H. Bélanger, Curé.—Rue St-Joseph et de l'Eglise.

MESSES BASSES : 5 hrs, 6 1/2 hrs, 8 hrs A. M.—GRAND MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—OFFICE DU SOIR : 7 hrs P. M.

CHAPELLE DE LA CONGREGATION.—Rue St-Joseph.—R. P. Désy, chapelain des congréganistes.—Rêvd F. Faguy, desservant.

MESSE BASSE : 6 1/2 hrs A. M.—GRAND MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—OFFICE DU SOIR : 7 hrs P. M.

St-Sauveur

EGLISE ST-SAUVEUR.—R. P. Grenier, Supérieur.—Rue Massé et Boisseau.

MESSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 1/2 hrs, 7 1/2 hrs et 8 1/2 hrs.—GRAND MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—ARCHICONGRÈGE : 7 hrs P. M.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.—R. P. Jodoin, Directeur.—Rue Hermine.

Congrégation pour les hommes.—Messe Basse 6 1/2 hrs A. M.

Congrégation des jeunes gens.—R. P. Boissonnault, directeur.—Messe Basse à 7 hrs A. M. Ces deux messes sont pour les congréganistes seulement.

Guide des Voyageurs

Cnemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 2.30 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 5.17 et à Montréal à 9.10 p. m.

Train Express direct à 10 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 1.50 h. a. m., et à Montréal à 6.30 h. a. m.

Train Mixte à 9 h. a. m., arrivée à Trois-Rivières à 7.45 a. m., et à Montréal à 3.00 p. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

6.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant à 10 a m et se rendant à la Rivière à Pierre les mardis et jeudis, arrivant à 11 hrs a. m.

10.00 A. M. Train d'excursion pour le lac St-Joseph les mardis et jeudis, arrivant à 11.00 a m

1.30 P. M. Train d'excursion pour le lac St-Joseph le samedi, arrivant à 2.30 p m

5.30 P. M. Train de la malle tous les jours arrivant à St-Raymond à 7.10 et à Rivière à Pierre à 8.00 p m

Allant au Sud

6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours. St-Raymond 7.10 a. m.) pour Québec arrivant à 8.40 a. m.

3.00 P. M. Train mixte laissera St-Raymond tous les jours (Rivière à Pierre les mardis et vendredis à 1.15 p m) pour Québec arrivant à 4.00 p m

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.15 a. m.

Pour la Rivière-du-Loup à 2.30 p. m. Pour la Riv. du Loup à 5.05 p. m. Ces trains circulent sur l'heure de l'Eastern Standard Time.

QUÉBEC-CENTRAL

Express—quitte Lévis à 2.45 p. m., arrive à Sherbrooke à 8.40 p. m. et à New-York, 11.45 a. m.

Mixte—quitte Lévis 3.00 p. m., arrive à St-François à 7.45 p. m.

Express—départ de New-York à 4.30 p. m., arrive à Lévis à 2.20 p. m.

Mixte—quitte Saint-François, 6.00 a. m., arrive à Lévis 11.15 a. m.

Lignes de Steamers

LIGNE ALLAN

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les jeudis, durant la navigation, avec les passagers, arrêtant à Rimouski pour le service de la malle.

Prix du passage de Québec : Cabine \$60, \$70 et \$80 ; Cabine secondaire : \$30 ; Entrepont : \$20.

COMPAGNIE DES PORTS DU GOLFE

Le Miramichi partira de Québec mardi, le 13 juillet, à 2 h p. m., pour Pictou, arrêtant à la Pointe aux Pères, Summerside et Charlottetown. Vente des billets de passage chez Leve et Alden, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux South et North font le trajet entre Québec et Lévis tous les 10 minutes le jour et la nuit. Prix aller et retour 6 cents.

TRAVERSE DE QUÉBEC À LÉVIS

QUÉBEC LEVIS

Pour le Québec Central

P. M. A. M.

2.15 Express pour Sherbrooke. 11.30 Train mixte de Saint-Joseph.

P. M. P. M.

2.30 Train Mixte pour St-Joseph. 2.30 Express de Sherbrooke.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUÉBEC STATION DE LÉVIS

P. M. A. M.

1.45 Train éclair pour l'Ouest. 7.00 Malle de l'Ouest.

P. M. P. M.

8.00 Malle pour l'Ouest. 6.30 Train mixte de Richmond.

Voyages intermédiaires pour Montréal

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

DE L'ILE D'ORLÉANS DE QUÉBEC

5.15 A M 6.15 A M

8.00 A M 9.15 A M

10.00 A M 11.30 A M

1.30 P M 2.30 P M

3.30 P M 4.45 P M

5.45 P M 6.45 P M

LES DIMANCHES

DE L'ILE D'ORLÉANS DE QUÉBEC

11.30 A M 1.00 P M

1.45 P M 2.30 P M

3.15 P M 4.00 P M

5.00 P M 5.60 P M

7.00 P M 7.60 P M

Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

DE QUÉBEC À ST-ROMUALD

DE ST-ROMUALD DE QUÉBEC

5.15 A M 6.00 A M

8.00 A M 9.00 A M

10.00 A M 11.30 A M

1.00 P M 2.00 P M

3.00 P M 4.30 P M

5.30 P M 6.15 P M

LES DIMANCHES

DE ST-ROMUALD DE QUÉBEC

2.00 P M 1.30 P M

5.00 P M 3.30 P M

6.00 P M 4.00 P M

Arrêtant à St-Romuald et qui Bowen's, Sillery, en allant et revenant.

Tous les samedis, le vapeur fera un voyage extra de St-Romuald et Sillery pour Québec, à 7 heures P. M.

QUÉBEC ET MONTREAL

Le vapeur Montréal, capt Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis à 5 heures P. M.

Le vapeur Québec, capt Nelson, laisse Québec pour Montréal, les mardis, jeudis et samedis à 5 heures P. M.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

A partir de jeudi, le 27 mai courant, le vapeur Brothers fera ses voyages entre Québec et Ste-Anne tous les jours, à 6 1/2 heures a. m., excepté les mardis et samedis où les voyages suivent où la marée, faisant un voyage régulier tous les dimanches.

Le départ aura lieu à 6 heures du matin du quai Champlain. Le prix aller et retour sera de 50 cents.

BERTHIER

Le vapeur Montmagny, quittera le quai Champlain à 4 hrs p. m., tous les jours pour St-Laurent, St-Michel et St-Jean.

Les lundis, mercredis, jeudis, et samedis pour Berthier à 4 hrs p. m., par le même vapeur

rix, 15, 20 et 25 cts

ST-JEAN DESCHAILLONS

Le St Louis, capt Labelle, part de St-Jean Deschaillons, tous les lundis et vendredis, arrêtant à Ste Emélie, Lotbinière et Portneuf.

Départ de Québec, les mardis et samedis. Heure réglée par la marée.

Prix : aller et retour 60 cents.

ST-NICOLAS

Le Pèlerin, Capitaine A Baker, part tous les jours de Québec, à 4 heures P. M., et de St-Nicolas à 6 h a. m.

Prix : aller et retour 30 cents.

STE CROIX

Le Ste Croix, capt Boisvert, part de Ste-Croix tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant à la Pointe à Aubain, Pointe aux Trembles et St-Antoine. Heure réglée par la marée

SAGUENAY

Le vapeur UNION, quittera Québec, à 7.30 A. M. les mardis et vendredis.

Le vapeur ST LAWRENCE, commencera le 23 Juin, partant de Québec à 7.30 A. M. les mercredis et samedis.

Le SPARTAN commencera le 1er Juillet, partant de Québec à 7.30 A. M. les jeudis.

Arrêtant à la Baie St Paul, les Eboulements et Malbaie, Rivière du Loup, Tadoussac, Anse St Jean et Ha! Ha! Bay.

Le vapeur SPARTAN partira aussi de Québec le Dimanche à 1h P M pour Chicoutimi et Ha! Ha! Bay, arrêtant à tous les ports intermédiaires excepté la Baie St Paul, les Eboulements et l'Anse St Jean.

On pourra se procurer des billets et retenir des cabines pour les ports ci-dessus au bureau de la Compagnie, quai Napoléon.

GRONDINES

L'Etoile, capt Paquet, part des Grondines, tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant au Cap Santé, Platon, Deschambault, Lotbinière, Grondines et St-Jean Deschaillons. Heure réglée par la marée.

Lignes d'Omnibus

EGLISE STE-FOYE, LA CÔTE GRADON, LES COUVENTS JÉSUS-MARIE ET DE BELLEVUE, ET LES CIMETIÈRES MONT HERMON, WOODFIELD ET BELMONT.

DÉPART de la Barrière DÉPART de l'Eglise St Foye

6.30 A M 7.00 A M

8.45 A M 10.00 A M

3.15 P M 4.00 P M

6.15 P M 7.15 P M

Les dimanches

Départ de la barrière St Foye à 1 heure P M et tous les demi heures jusqu'à 5 hrs p. m.

Un omnibus quittera la Barrière St Foye pour l'Eglise St Foye à 1 heure P M et à 5.30 P M

Quittera l'Eglise St Foye à 2 heures et 7 heures P M

En prenant le tramway 15 minutes avant les heures ci-dessus, on arrivera à temps pour prendre l'omnibus.

CAP ROUGE

Départ du Cap Rouge à 9 a. m., arrive à Québec à 10 heures a. m.

Départ du Bureau de Poste, Québec, pour Bergerville et le couvent de Sillery à 11.45 a. m.

Départ de l'Eglise de Sillery à 1 heure p. m., arrive à Québec à 2 heures p. m.

Départ du Bureau de poste pour le couvent de Sillery et Cap Rouge à 4.15 p. m.

Frax : aller et retour, 50 cts, et 25 cts pour les enfants.

ST-AMBRONNE (Jeune-Lorette)

Départ de Québec, tous les jours, à 4 heures p. m., de chez Ant. Blondeau, épicer, coin des rues de la Couronne et St-Valier, St Roch.

De St-Ambroise, (Jeune Lorette) pour Québec, tous les jours à 8 hrs A M

Prix : 40 cents aller et retour.

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M., chez Jean Lemelin, épicer, 111, rue du Pont, St-Roch.

Départ de Château Richer à 6 1/2 heures du matin, Prix : aller et retour 60 cents.

Les dimanches de Québec à 6 heures du matin.

Prix : aller et retour, 60 cts.

BARRIÈRE DU SAULT MONTMORENCY

Deux omnibus partiront du Pont Dorchester pour le Sault Montmorency, tous les jours, le matin à 6 heures et 11 1/2 heures.

L'après midi à 5 heures et 6 1/2 heures.

Départ de la Barrière du Sault, le matin à 5 heures et 7 heures. L'après midi à 2 et 4 heures.

Les dimanches, de la Barrière du Sault à midi et à 5 heures p. m. De Québec, à 1 1/2 heure p. m. et 6 1/2 heures p. m.

Prix : aller et retour, 20 cts.

DE QUÉBEC À STE TITE DES CAPS

La voiture transportant la malle pour St Tite des Caps, prendra des passagers pour Sault Montmorency, Château Richer, Ange Gardien, Ste Anne, et Fériol St Joachim et St Tite des Caps.

Le départ a lieu tous les jours à 4 heures de l'après midi, de chez Evariste Drouin, épicer, coin des rues Ste Marguerite et Grant, St Roch.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN

Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix : 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Font le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Valier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir.

Prix : 5 cents.

Ascenseur

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 7 heures du matin à 9.30 du soir.

Les mardis et samedis, de 6 heures du matin à 9.30 du soir.

Le dimanche de midi à 9.30 du soir.

Prix : 3 cents, 5 cents aller et retour, ou deux passages.

Tarif des Charretiers

Pour un endroit à un autre dans la cité..... 1.00

Pour un endroit par la même voiture, aller et retour..... 1.00

Pour la première heure..... 50 cts

Pour chaque heure additionnelle..... 50 cts

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 2.50 et en dimanche 3.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 3.00 et en dimanche 3.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 3.50 et en dimanche 4.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 4.00 et en dimanche 4.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 4.50 et en dimanche 5.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 5.00 et en dimanche 5.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 5.50 et en dimanche 6.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 6.00 et en dimanche 6.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 6.50 et en dimanche 7.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 7.00 et en dimanche 7.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 7.50 et en dimanche 8.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 8.00 et en dimanche 8.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 8.50 et en dimanche 9.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 9.00 et en dimanche 9.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 9.50 et en dimanche 10.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 10.00 et en dimanche 10.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 10.50 et en dimanche 11.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 11.00 et en dimanche 11.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 11.50 et en dimanche 12.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 12.00 et en dimanche 12.50

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 12.50 et en dimanche 13.00

Pour un wagon ou St-Joseph en semaine 13.00 et en dimanche 13.50